

---

*LOI n° 75-206 du 30 juin 1975 portant ratification de l'ordonnance en date du 12 mars 1975 interdisant l'exportation du bétail et des viandes.*

L'Assemblée nationale a délibéré et adopté ;

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

ARTICLE PREMIER. — Est ratifiée l'ordonnance n° 75-077 du 12 mars 1975 portant interdiction de l'exportation du bétail et des viandes.

ART. 2. — La présente loi sera publiée suivant la procédure d'urgence et exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Nouakchott, le 30 juin 1975,

MOKTAR ould DADDAH.

---